

Zones à bâtir communales

Actualités



La Commune de Saint-Martin a procédé à des remaniements parcellaires urbains sur son territoire.

Afin d'offrir aux propriétaires fonciers une utilisation rationnelle de leurs biens-fonds et d'assurer une réalisation judicieuse des plans d'affectation, Saint-Martin a procédé à plusieurs remaniements parcellaires urbains (RPU) sur le territoire communal.

Sur une surface définie, chaque parcelle retrouve une dimension suffisante pour la construction et est raccordée à une route. Au sein des

RPU existants, la Commune est propriétaire de plusieurs terrains à construire, entièrement équipés.

Une opportunité pour tout un chacun d'acquérir des terrains totalement équipés, à des prix intéressants. Le détail des plans peut être téléchargé ci-dessous ou consulté directement auprès de l'administration communale de Saint-Martin.

Nous vous rendons attentifs au fait que certaines parcelles propriété de la Commune font l'objet d'une réservation.



Terrains à construire dont la Commune de Saint-Martin est propriétaire